



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 5279 du 05/06/2015
Informations sur le test d'orientation du secteur de la santé

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
 - libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveaux : Secondaire ordinaire

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir
- Du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

Documents à renvoyer

- Non

Mot-clé :

Enseignement supérieur – Test d'orientation du secteur de la santé

Destinataires de la circulaire

- Aux Chefs d'établissement de l'Enseignement secondaire libre subventionné
- Aux Chefs d'établissement de l'Enseignement secondaire officiel subventionné
- Aux Chefs d'établissement de l'Enseignement secondaire organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Signataire

Ministre / Administration : Joëlle MILQUET - Vice-Présidente de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance
Jean-Claude MARCOURT - Vice-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Média

Personnes de contact

Service ou Association : Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur – ARES – Julien Nicaise

Nom et prénom	Téléphone	Email
Vandewynckel Rachel	/	rachel.vandewynckel@ares-ac.be
Spoiden Alison	/	alison.spoiden@ares-ac.be

Madame, Monsieur,

Pour pouvoir s'inscrire en 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} année de bachelier en médecine dans une des cinq universités de la Communauté française habilitées à organiser et organisant des études de premier cycle en sciences médicales, l'étudiant doit – depuis 2013 – obligatoirement participer de manière effective au test d'orientation du secteur de la santé organisé les 1^{er} juillet et 2 septembre 2015.

Il est primordial que les élèves qui sortent de l'enseignement secondaire et qui souhaitent s'inscrire en faculté de médecine lors de la rentrée académique 2015-2016 soient informés de l'existence de ce test et de leur obligation d'y participer.

Ce test est non-contraignant, il constitue un outil pédagogique à la disposition des étudiants. Son objectif essentiel est de lutter contre l'échec. La participation au test doit permettre aux candidats de prendre conscience de leurs faiblesses éventuelles par rapport aux prérequis aux études de médecine et, le cas échéant, d'anticiper le plus tôt possible des difficultés futures en se tournant vers des activités complémentaires ou de remédiation adaptées à leur profil.

Les informations utiles à diffuser sont les suivantes :

- toutes les informations relatives au test (lieu, horaires, déroulement, base juridique,...) se trouvent sur le site de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur <http://test-medecine.ares-ac.be>;
- en vue de la rentrée académique 2015-2016, le test d'orientation du secteur de la santé aura lieu le 1^{er} juillet 2015 et le 2 septembre 2015 ;
- le test est obligatoire mais non-contraignant, c'est-à-dire que le résultat obtenu ne conditionne pas l'accès aux études de médecine mais qu'une preuve de la participation effective au test sera toutefois exigée lors de l'inscription à l'université (attestation de participation). Il s'agit d'une condition d'inscription !
- l'inscription et la participation au test ne garantissent pas l'inscription à l'université, c'est-à-dire qu'elles ne dispensent pas des autres formalités d'inscription à l'université (demande d'équivalence et tirage au sort pour les non-résidents, fourniture du CESS,...) ;
- les inscriptions au test sont ouvertes du 2 avril au 19 juin 2015 pour le test du 1^{er} juillet 2015 et du 23 juin au 26 août 2015 pour le test du 2 septembre 2015. Elles se font uniquement en ligne via le site <http://test-medecine.ares-ac.be>, dans la rubrique « Vous inscrire » ;
- l'objectif de ce test est de permettre aux futurs étudiants de se situer par rapport aux prérequis aux études en médecine. L'organisation en deux éditions vise avant tout à permettre une deuxième évaluation après avoir éventuellement suivi des cours de remédiation pendant l'été. Le futur étudiant se voit ainsi offrir l'occasion d'améliorer les lacunes qui auraient éventuellement pu être décelées lors du premier test ;
- des exemples de questions et de réponses pour aider les élèves à se préparer au test sont publiés sur le site <http://test-medecine.ares-ac.be>, dans la rubrique « Vous évaluer – quizz ». Des cours préparatoires spécifiques sont également organisés par les universités.

Une affiche et un folder ont été créés afin d'informer au mieux vos élèves. Ils sont téléchargeables et prêts à l'impression via les liens suivants :

- [Affiche A2](https://drive.google.com/uc?export=download&id=0B7QhBMps24Ysc1NhcERLNzRHRm8)
(<https://drive.google.com/uc?export=download&id=0B7QhBMps24Ysc1NhcERLNzRHRm8>)
- [Affiche A4](https://drive.google.com/uc?export=download&id=0B7QhBMps24YscnR4a2h4Qm9Oamc)
(<https://drive.google.com/uc?export=download&id=0B7QhBMps24YscnR4a2h4Qm9Oamc>)
- [Carte postale A6](https://drive.google.com/uc?export=download&id=0B7QhBMps24YsRIZPMTInLThRUUk)
(<https://drive.google.com/uc?export=download&id=0B7QhBMps24YsRIZPMTInLThRUUk>)

Joëlle MILQUET

Vice-Présidente de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance

Jean-Claude MARCOURT

Vice-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Ministre de l'Enseignement supérieur, de la
Recherche et des Médias